

13 oct 2006 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 13 octobre 2006

Politique de siège

Approbation de la politique de siège

Approbation de la politique de siège

Sur proposition de MM. Guy Verhofstadt, Premier Ministre, et Karel De Gucht, Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a reconnu l'importance pour la Belgique de la présence sur son territoire des sièges et des représentations de nombreuses organisations gouvernementales internationales. Il a marqué son accord pour mener une politique de siège proactive et stratégique. La politique de siège est la politique qui concerne l'accueil des organisations internationales gouvernementales qui ont leur siège ou une représentation en Belgique. Par le biais de la politique de siège, le gouvernement cherche à conserver et améliorer sa position de pôle d'attraction au niveau mondial à l'égard des organisations internationales. Une bonne trentaine d'organisations internationales ont leur siège ou une représentation en Belgique. Plus de 30.000 fonctionnaires internationaux et leurs familles sont donc établis dans notre pays. La politique de siège comprend deux grandes subdivisions. En premier lieu, l'observance par la Belgique, en tant que pays hôte, de ses obligations sur le plan du droit international à l'égard des organisations internationales installées sur son territoire, et notamment l'octroi de privilèges et d'immunités. En second lieu, l'accueil proprement dit : l'ensemble des actions qui peuvent contribuer à rendre la Belgique plus attrayante pour les organisations internationales. Il est donc important que celles-ci disposent de bâtiments et d'espaces de bureaux à de bonnes conditions. Une attention particulière doit également être portée à : l'information sur le pays hôte, l'assistance aux procédures administratives, l'information sur la sécurité du personnel et des organisations, l'accessibilité, la maîtrise des problèmes de mobilité, la qualité de l'environnement de vie et de travail. Tout ceci doit contribuer à donner une image positive du pays hôte.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe